

Semaine de la conduite sécuritaire de la CVSA 2026 : stoppez la conduite insouciance

Il est temps de mettre en pratique vos meilleures habitudes de conduite. L'opération « Semaine de la conduite sécuritaire » de la Commercial Vehicle Safety Alliance (CVSA) se déroulera du **12 au 18 juillet 2026**. Les agents des forces de l'ordre remettront une contravention ou un avertissement à tout conducteur qui adopte une **conduite imprudente, insouciance ou dangereuse**. Quelle est la différence?

- **La conduite imprudente** consiste à conduire au préjudice de sa propre sécurité, de celle des autres ou des biens.
- **La conduite négligente ou dangereuse** consiste à conduire un véhicule sans porter une attention raisonnable aux autres automobilistes ou usagers de la route.

Plus de 1 800 chauffeurs de véhicules automobiles commerciaux ont reçu des contraventions au cours de la Semaine de la conduite sécuritaire de l'an dernier, et plus de 3 200 ont reçu des avertissements. Soyez du bon côté de la loi cette année grâce à ces comportements de conduite sécuritaires.

Respectez les limites de vitesse affichées. L'excès de vitesse était la raison principale pour laquelle les conducteurs de véhicules automobiles commerciaux ont reçu des contraventions et des avertissements au cours de la Semaine de la conduite sécuritaire 2025. Conduisez à la limite affichée ou en dessous, particulièrement dans les zones de travaux routiers et les corridors à circulation élevée, et réglez votre vitesse en fonction de la météo. N'oubliez pas que la vitesse tue : l'excès de vitesse a été en cause dans près de [30 % des accidents de la circulation mortels](#) en 2024 seulement.

Portez votre ceinture de sécurité. Porter sa ceinture de sécurité est le moyen le plus simple et efficace pour les conducteurs de se protéger. Pourtant, [14 % des conducteurs de véhicules automobiles commerciaux](#) ne portent pas de ceinture de sécurité. Cette décision pourrait vous coûter cher. Les infractions associées au port de la ceinture de sécurité ont constitué le deuxième type de contraventions en importance au cours de la Semaine de la conduite sécuritaire de l'an dernier.

Ne conduisez pas en étant distrait. La distraction au volant a causé plus de [3 200 décès en 2024](#). Restez concentré sur la route et évitez les



comportements non sécuritaires, comme manger ou programmer votre GPS en conduisant. N'oubliez pas que l'utilisation d'un appareil portable pendant la conduite d'un camion constitue une [infraction à la loi fédérale](#).

Surveillez votre distance de sécurité. Laissez au moins 1 seconde pour chaque section de 10 pieds de longueur du véhicule lorsque vous roulez à 64 km/h (40 mi/h) ou moins. Augmentez la distance de sécurité par mauvais temps, en cas de circulation dense ou lorsque vous roulez à plus de 64 km/h (40 mi/h). Cela vous donnera amplement d'espace pour réagir si le véhicule devant vous s'arrête soudainement.

Ne conduisez pas en état d'ébriété, sous l'effet de drogues ou en état de somnolence. Les accidents causés par la conduite en état d'ébriété font [une victime toutes les 44 minutes](#). Ne prenez jamais le volant après avoir consommé de l'alcool. Évitez de consommer des drogues interdites au niveau fédéral, notamment le cannabis. Et dormez suffisamment afin de ne pas conduire en état de somnolence.

Soyez courtois au volant. Utilisez vos clignotants lorsque vous changez de voie. Évitez les comportements dangereux, comme couper juste devant un autre conducteur et ralentir pour « lui apprendre une leçon ».

Conformez-vous aux dispositifs de contrôle de la circulation. Ne brûlez jamais de feux rouges et respectez tous les panneaux annonçant [des avertissements de hauteur de passage limitée](#), des [ponts à restrictions de poids](#) et des restrictions liées aux voies réservées aux camions.